

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$6.00 (payable durant l'année) 7.00 ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$1.00 (payable durant l'année) 5.00

Bureaux à Québec: No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$7.50 Chaque insertion suivante 0.125 Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion 0.08

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Les annonces déposées à Montréal, chez FABRE & GRAVEL avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 29 AVRIL 1874

LES MASQUES ROUGES

(SUITE.)

"Les femmes vous troublent la tête, dit-il. — Quelquefois... j'en conviens. — Avez-vous renvoyé celle-là? — Oui. — Alors, nous pouvons causer? — Je vous écoute." Robespierre reprit: "Il s'est formé à Paris une association politique... — Dans quel but? — Dans le but de renverser la guillotine. — Après? — Et le comité de salut public. — Après? — Votre calme m'étonne... — Il ne devrait pas vous étonner, mon cher collègue. — Ah! — Et voici pourquoi: la république ayant autorisé les clubs le droit d'association existe. — Soit. — La guillotine ayant semé le deuil un peu partout, il n'est pas étonnant qu'on songe à la renverser. — Après? fit Robespierre à son tour. — Quant au comité du salut public, voyons! est-il ou n'est-il pas le pouvoir exécutif de la république? — Il l'est. — Alors Danton rejeta fièrement sa belle tête en arrière et passa sa main frémissante dans les boucles noires de sa chevelure touffue. — Ah ça! mon cher, dit-il, vous n'êtes pas fou, cependant. — Je ne le crois pas. — Eh bien, qu'importe à la république, qu'importe au comité de salut public qui la représente une association quelconque? La république n'est-elle pas le soleil naissant qui luit sur le monde? et le soleil levant a-t-il souci des brumes qui l'entourent qui s'efforcent d'obscurcir ses rayons? — Phrases que tout cela! dit Robespierre. — Soit, mais c'est avec des phrases qu'on mène le monde. Voyons, raisonnons... Qu'est-ce que cette association? — Elle se compose de gens résolus. — Où se réunit-elle? — Un peu partout. — Quels résultats a-t-elle obtenus? — Elle a sauvé plus de deux cents royalistes. — De qui tenez-vous ces détails? — De ma police. — Ah ça, dit Danton en riant, vous avez donc une police, vous? — Pas moi, mais le comité. — J'en suis aussi, moi du comité. — Aussi, viens-je... — Pardon, interrompit froidement Danton, si on vous fait des rapports, pourquoi ne m'en fait-on pas? — Mais c'est pour cela que je suis venu, mon cher collègue. — Alors expliquez-les. — L'homme qui m'a fait ces rapports doit être, à l'heure qu'il est, dans votre antichambre. — Un coup de sonnette interrompit Robespierre. — "On bien le voilà," dit le collègue Danton. — L'officier reparut, — "On demande monsieur le citoyen Robespierre, dit-il. — Voilà un drôle, murmura Danton, qui me fera guillotiner! il tient à ce que l'on me prenne pour un aristocrate." Robespierre sourit. — "Pais entrer! dit brusquement Danton. — Venez, monsieur le citoyen!" dit l'officier en ouvrant la porte. — Un homme apparut; c'était le Marcellais. — Il entra souriant, cauteleux, son bonnet rouge à la main, l'échine souple comme un juif. — "Qui êtes-vous? lui dit brutalement le tribunal. — C'est l'homme dont je vous parlais," dit Robespierre. — Mais Danton ne parut pas avoir entendu. — "Qui êtes-vous? répéta-t-il. — Je me nomme Olivier Brun, citoyen. — Votre profession? — Agent de police. — N'avez-vous pas un autre nom?"

Le Marcellais était inquiet, il répondit avec émotion: "On m'appelle vulgairement le Marcellais. — Quand un souffle de la tempête a passé sur la forêt, le chêne un moment courbé se redresse superbe. — Tel se redressa Danton, à ce nom. — Son œil lançait des éclairs, sa voix était brillante et sonore, son geste dominant, ses lèvres exprimaient le dédain. — "Ah! dit-il, c'est vous?" — Et de son regard d'aigle il l'écraça. — Le Marcellais se prit à trembler Robespierre, qui jusque-là s'était promené de long en large, s'arrêta indécis. — "C'est vous, repéta Danton, vous qu'on nomme le Marcellais?" — Oui, citoyen. — Et vous osez venir ici? — Mais... balbutia le Marcellais, qui regarda, éperdu, le citoyen Robespierre. — Danton justifia l'accusation de Robespierre, il devint tout à coup un aristocrate. — "Ah ça! drôle, dit-il, tu te permets de venir chez moi, de franchir le seuil de ma maison, de soulever mon toit?..." — Et se tournant vers Robespierre: — "Ce misérable, dit-il, est un aristocrate déguisé. Il n'est pas Marcellais, il est de Grasse. Il n'est pas républicain, il est simplement l'ennemi des nobles. Il n'aime pas la république, mais il veut s'enrichir à ses dépens. Ce qu'il veut, c'est de l'or, une chemise riche, un château! Cet homme est un misérable, et tous ses rapports de police ne sont que de honteuses machinations destinées à le débarrasser des gens qui savent les crimes qu'il a commis!" — Et, sans attendre que Robespierre parlât, Danton marcha droit au Marcellais, le prit par le bras, ouvrit la porte, et le jeta dans l'antichambre. — Puis il referma la porte et dit froidement à Robespierre: — "Mon cher, je commence à croire que vous avez été dupe. — Dupe de qui? — De cette canaille. — Mais... mon cher collègue... — Danton haussa les épaules. — "Vous êtes fou! dit-il, fou à lier!... Comment se peut-il qu'un homme comme vous prenne au sérieux ces anciens valets de la monarchie qui sont devenus les courtisans de la république? — Cependant... — Cet homme est un misérable, un lâche, un criminel! — D'où le savez-vous? — Cette question embarrassa Danton; mais il répondit presque aussitôt: — "Moi aussi, j'ai ma police." — Ces cinq mots eurent un singulier effet. — Robespierre et Danton demeurèrent un moment silencieux, vis-à-vis l'un de l'autre. — Enfin Robespierre reprit: — "Prenez garde, mon cher collègue, je crois que vous traitez légèrement les plus chers intérêts de la république." — Danton ne sourcilla point, mais son cœur battit violemment. — "Qui donc vous autorise à parler ainsi? demanda-t-il. — Personne. — Alors... — Un sourire cauteleux glissa sur les lèvres de Robespierre: — "Pardonnez-moi, dit-il. Je crois que je me suis trompé. — Et il fit un pas de retraite. — "Vous partez? dit Danton. — Oui. — Pourquoi? — Mais, dit Robespierre toujours souriant, parce que je n'ai plus rien à faire ici. — Que voulez-vous dire? — Je venais vous dénoncer un complot contre la république, et vous n'y croyez pas! — Mais... — Cela me suffit! Au revoir..." — Et Robespierre se dirigea vers la porte. Danton, saisi de vertige, n'osa le retenir. — Sur le seuil, la forte tête de la république se retourna: — "Mon cher, dit Robespierre, Vergniaud a dit à la tribune, un jour, que la révolution devrait ses enfants. Prenez-garde!" — Et il sortit. — Danton atterré se laissa tomber sur un siège et passa une main sur son front: — "Cet homme murmura-t-il, est désormais mon ennemi mortel!" — Puis il eut froid au cœur. — "Et, ajouta-t-il tout bas, il me semble que ma tête branle sur mes épaules..."

Puis encore un nom vint à ses lèvres... Mais comme il allait prononcer ce nom, une main le toucha s'appuyant sur lui. — Danton tressaillit, étouffa un cri se redressa. — "Vous!" dit-il. — L'inconnu avec lequel, tout à l'heure, il s'était enfoncé, se trouvait derrière lui. — "J'ai tout vu, tout entendu, dit-il. Merci!" — Danton se renversa, accablé, sur le dossier de son siège: — "Ah! dit-il, vous voyez que j'ai tenu parole. — Oui. — J'ai rempli la promesse que j'avais faite à ceux qui ont sauvé Armande. — Oui. — Et tenez ajouta le tribun, cette promesse, ce serment... savez-vous ce que c'est? — Parlez... — C'est ma tête." — L'inconnu demeura calme. — "Non," dit-il. — Danton secoua la tête. — "Non; car nous vous sauverons!" — Mais soudain Danton se redressa. Il était effrayant à voir, il avait le front pâle et l'œil rempli d'éclairs. Il prit le bras de l'inconnu et le secoua rudement. — "Écoutez-moi donc! s'écria-t-il. Vous avez vu l'homme qui sort d'ici? C'est une hyène, une bête féroce, un tigre, un monstre, tout ce que vous voudrez! Mais cet homme au sourire qui tue, au calme empoisonné, avocat au geste sobre, ce bourreau à cheveu poudré, l'avenir qui le maudira sera impuissant à le flétrir. Il passera, le sanguinaire! étincelant et pur comme l'acier aux yeux des générations futures! et savez-vous pourquoi? parce qu'il n'aura eu ni cœur, ni âme, ni entraillures, mais simplement un cerveau bien organisé, une volonté complète, une intelligence pleine de logique! Moi, au contraire, moi Danton le fougueux, moi, Danton le superbe, moi, Danton le tribun, moi qui, dans un moment de zèle et de sanguinaire enthousiasme, ordonnai les massacres de septembre, moi qui ai voté la mort du roi, moi qui ai signé des arrêtés de mort; mais moi qui avais du cœur, moi qui avais aimé, souffert, pleuré, espéré; moi qui aurai faibli un jour, une heure, quelques minutes; moi à qui la nature avait donné un tempérament humain, une âme fouguese, une organisation humaine, je passerai à la postérité, exécuté par les uns, blâmé par les autres, en état de suspicion vis-à-vis d'un grand nombre, apprécié à ma juste valeur par la minorité! On ne discutera pas Robespierre. Il aura des ennemis acharnés et des admirateurs! Moi, au contraire, les ennemis de la république me traîneront dans la fange, et ses amis ne me défendront pas!... — Les uns et les autres vous défendront, murmura l'inconnu. — Non," dit Danton. — Et puis ils se leva. — "Adieu," dit-il. — Le mot équivalait à un congé. — L'inconnu se dirigea vers la porte. — "Citoyen, dit-il, quoi qu'il arrive comptez sur nous." — Mais le tribun eut un accès de colère. — Il y a deux hommes en moi, dit-il. Il y a Danton l'homme d'autrefois, l'homme qui a aimé, l'homme qui a faibli... Celui-là vous remercie! Mais il y en a un autre ici, — il y a Danton l'homme politique, Danton le représentant du peuple, Danton le défenseur de la liberté, et celui-là vous défend de vous occuper de lui!... — L'inconnu sortit et murmura en traversant l'antichambre: — "Voilà un homme que nous venons de condamner à mort; et qui ne veut pas qu'on le sauve!" — Dans la rue, deux hommes cheminaient tranquillement côte à côte et causaient comme de vieux amis. — L'un était le citoyen Robespierre. — L'autre le Marcellais. — Le citoyen Robespierre disait à son compagnon: — "Nous sommes battus aujourd'hui... Mais sois tranquille, si tu peux me prouver, un jour ou l'autre, que Danton a des relations avec les masques rouges, malgré son cou de taureau, je te promets que sa tête ne tiendra pas longtemps en équilibre sur ses épaules!"

NOUVEAUTÉS & PRINTEMPS CHEZ S. READ, Comptant tout s les Etoffs à Robes du dernier genre, et Lustré Gris Uni de 20 nuances. Chapeaux de Paille, Chapeaux de Dames, Fleurs Françaises, Eubans, Dentelles, etc. Et un grand assortiment de Chapes en Soie pour Dames, Cils et Broderies. Et un fonds complet de Indienne, Coton Jannet, Coton à Drap, Toile, Essuie-mains, Serviettes, etc., etc., etc. — AUSSI — Coton Horrock à 10 cts. Une visite est sollicitée chez S. READ, 19, Côte la Montagne Québec, le 15 avril 1874-1m

DEUXIÈME ANNÉE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA. Le 11e jour de Mai prochain, pour l'exécution des contrats suivants, pendant cinq ans, à compter du premier jour d'Octobre prochain: 1. Fournir le papier à impression pour l'impression de la "Gazette du Canada," les Statuts, les Ordres en Conseil, et pour les pamphlets et autres jobs requis par les différents départements du gouvernement. 2. Imprimer la "Gazette du Canada," les Statuts et Ordres en Conseil, et autres livres, pamphlets, livres de blancs, formes, blancs et autres impressions requises par les différents départements du gouvernement. 3. Relier les Statuts, Ordres en Conseil, et les autres livres, ou livres de blancs, ou tout autre rature, etc., suivant les besoins des différents départements du gouvernement. Des blancs de soumissions et spécifications seront fournis par le sous-secrétaire, le ou après le 20 avril courant. EDOUARD J. LANGEVIN, Sous-Secrétaire d'Etat, Département du Secrétaire d'Etat, Ottawa, le 18 avril 1874-12f

ASSURANCE SUR LA VIE DE LA Confédération du Canada. Direction pour la Province de Québec PRÉSIDENT: ANDREW ALLAN, Esq. DIRECTEURS: M. P. RYAN, M. P. A. LAROCQUE, Esq. HENRY JUDAH, E. G. PENNY, Esq. I. F. SINGENNES, N. GLENDINNING, H. J. JOHNSTON, Esq. La Confédération est une Compagnie purement Canadienne. Elle a donc droit au patronage des loyaux canadiens. Tous ses fonds sont placés dans la Prusse du Canada. De là, plus de sûreté pour les assurés que dans les compagnies étrangères. Les Taux sont de 10 à 15 par cent plus bas que dans les autres Compagnies. Donnant ainsi, à part les dividendes futurs, un profit comptant chaque année. 99 par cent des profits entiers sont distribués entre les assurés. Un montant considérable est déposé entre les mains du Gouvernement. Après deux paiements annuels sur une Police ordinaire. Les primes ne sont pas confiscables, comme dans la plupart des Compagnies. Elle émet des Polices garanties par la Caisse d'Économie du Gouvernement. Si sûres donc, que seulement la banqueroute du Gouvernement pourrait les affecter. Dans les derniers six mois autant de Polices émises que durant toute l'année dernière. Preuve de sa popularité et succès difficile à surpasser par les compagnies étrangères. La Confédération n'a adopté aucun des systèmes d'assurance hasardeux. Tels que le Tontine et le système demi-primes avec Billets. Canadien avant d'assurer votre vie il est dans votre intérêt de vous adresser au bureau de la Confédération. LOUIS RIVERIN, Agent, Rue St. Pierre, Québec, le 10 avril 1874-1m

\$5 A \$20 par jour. Agents demandés. Toutes les classes d'ouvriers des deux sexes, vieux ou jeunes, peuvent faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs loisirs ou en nous consacrant tout leur temps, que partout ailleurs. On peut obtenir les renseignements gratuits. S'adresser à G. STINSON & Co., Portland, Maine, Québec le 5 mai 1873-1s

MARCHANDISES NOUVELLES. 160 CAISSES DE COTE-CI LUNDI MIDI Le 11e jour de Mai prochain, pour l'exécution des contrats suivants, pendant cinq ans, à compter du premier jour d'Octobre prochain: 1. Fournir le papier à impression pour l'impression de la "Gazette du Canada," les Statuts, les Ordres en Conseil, et pour les pamphlets et autres jobs requis par les différents départements du gouvernement. 2. Imprimer la "Gazette du Canada," les Statuts et Ordres en Conseil, et autres livres, pamphlets, livres de blancs, formes, blancs et autres impressions requises par les différents départements du gouvernement. 3. Relier les Statuts, Ordres en Conseil, et les autres livres, ou livres de blancs, ou tout autre rature, etc., suivant les besoins des différents départements du gouvernement. Des blancs de soumissions et spécifications seront fournis par le sous-secrétaire, le ou après le 20 avril courant. EDOUARD J. LANGEVIN, Sous-Secrétaire d'Etat, Département du Secrétaire d'Etat, Ottawa, le 18 avril 1874-12f

ASSURANCE SUR LA VIE DE LA Confédération du Canada. Direction pour la Province de Québec PRÉSIDENT: ANDREW ALLAN, Esq. DIRECTEURS: M. P. RYAN, M. P. A. LAROCQUE, Esq. HENRY JUDAH, E. G. PENNY, Esq. I. F. SINGENNES, N. GLENDINNING, H. J. JOHNSTON, Esq. La Confédération est une Compagnie purement Canadienne. Elle a donc droit au patronage des loyaux canadiens. Tous ses fonds sont placés dans la Prusse du Canada. De là, plus de sûreté pour les assurés que dans les compagnies étrangères. Les Taux sont de 10 à 15 par cent plus bas que dans les autres Compagnies. Donnant ainsi, à part les dividendes futurs, un profit comptant chaque année. 99 par cent des profits entiers sont distribués entre les assurés. Un montant considérable est déposé entre les mains du Gouvernement. Après deux paiements annuels sur une Police ordinaire. Les primes ne sont pas confiscables, comme dans la plupart des Compagnies. Elle émet des Polices garanties par la Caisse d'Économie du Gouvernement. Si sûres donc, que seulement la banqueroute du Gouvernement pourrait les affecter. Dans les derniers six mois autant de Polices émises que durant toute l'année dernière. Preuve de sa popularité et succès difficile à surpasser par les compagnies étrangères. La Confédération n'a adopté aucun des systèmes d'assurance hasardeux. Tels que le Tontine et le système demi-primes avec Billets. Canadien avant d'assurer votre vie il est dans votre intérêt de vous adresser au bureau de la Confédération. LOUIS RIVERIN, Agent, Rue St. Pierre, Québec, le 10 avril 1874-1m

\$5 A \$20 par jour. Agents demandés. Toutes les classes d'ouvriers des deux sexes, vieux ou jeunes, peuvent faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs loisirs ou en nous consacrant tout leur temps, que partout ailleurs. On peut obtenir les renseignements gratuits. S'adresser à G. STINSON & Co., Portland, Maine, Québec le 5 mai 1873-1s

Vente à bon marché FYFE & GARNEAU No. 55, RUE ST. JEAN, PRÈS DE LA PORTE, Annoncent à leurs pratiques et au public qu'ils ont dernièrement reçu d'Europe un assortiment varié de Marchandises Sèches pour le Printemps et l'Été, qu'ils vendront à très bon marché. Une visite est respectueusement sollicitée. Toute commande pour Robes et Chapeaux seront exécutées dans l'établissement par des modistes d'expérience. Québec, 21 avril 1874.



DE COTE-CI L'ATLANTIQUE. CHAPELLERIE! CHAPELLERIE! Importation des plus considérables et des plus variées de Chapeaux, Coiffures, etc., pour les saisons du Printemps et de l'Été. J. B. LALIBERTÉ, CHAPELIER, No. 54, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH, Québec, 19 mars 1874.

MANUFACTURE DE MEUBLES A BON MARCHÉ. Toute personne ayant besoin de Meubles fera bien d'aller chez A. MOISAN, RUE ST. GEORGE, (Maison voisine du Patrimoine). On y trouveront un assortiment de Meubles variés et dans les derniers goûts, manufacturés dans l'atelier de l'auteur, et vendus à très grand marché. Venez voir avant d'acheter ailleurs. Toute commande exécutée avec promptitude et satisfaction. A. M. annonce à Messieurs les Curés et Messieurs les Marguilliers qu'il manufacture dans son atelier toutes sortes d'ouvrages d'Église, tels que Confessionnaux, Vestiaires, Fonds Baptêmeux, Chaires, Balustres, Crèdes, etc. d'un nouveau genre, etc. Ayant fait plusieurs ouvrages pour différentes églises de la Province, il croit pouvoir garantir entière satisfaction à toute commande dont on voudra bien l'honorer. Québec, 4 avril 1874-1m

DAVIDSON & HORAN, IMPORTATEURS DE NOUVEAUTÉS No. 10 rue St. Jean, en dehors, et No. 5, Côte du Passage, Lévis. Informent leurs amis et le public en général qu'ils reçoivent chaque semaine à Portland, un assortiment complet de Marchandises de Gout et d'Étapes, se composant de toutes les nouveautés de la saison. D. & H. faisant affaires que sur le PRINCIPAL STABILITÉ DU COMPTANT, sont en état d'offrir en vente les Marchandises à aussi bas prix qu'aucune autre maison de commerce de la ville. La longue expérience et la connaissance intime du commerce, leur donnent l'assurance qu'ils pourront satisfaire hautement le public et mériter une part considérable des faveurs du public. Québec, 7 avril 1874-1m

GRAINES FRAICHES. A MM. les Marchands et MM. les Cultivateurs. Nous avons le plaisir de leur annoncer que nous venons de recevoir des meilleures graines d'Angleterre, de France et des États-Unis, un très grand assortiment de Graines de Jardins, de Champs et de Fleurs. Nous prenons aussi l'occasion de mentionner que nous avons encore importé notre Graine d'Orangers Américains de cette même maison qui a toujours donné satisfaction à nos pratiques. Toutes ces Graines seront vendues à des prix très modérés. Les Marchands auront droit à un escompte très libéral. Tout ordre envoyé par la poste sera exécuté avec le plus grand soin, et expédié par le retour de la maille ou par autre indication quelconque. O. POTVIN & Co., Pharmaciens, No. 49, rue St. Pierre, Québec, 30 mars 1874-6s

AVIS AU PUBLIC. Tout Poisson et Huile de Poisson vendu ou offert en vente, exporté, mis à bord d'un navire ou chargé dans une voiture ou autrement, sans être inspecté, après le 1er mai prochain, sera considéré, suivant la loi d'inspection de 1873. Toutes personnes qui auront de cet article pour faire inspecter pourront le faire en s'adressant au bureau du sous-secrétaire, Belle Lane, No. 7, en rotation suivant l'entrée dans le livre de demandes. J. AULD, Inspecteur de Poisson et d'Huile de Poisson, Québec, 13 avril 1874-1m

Pois Communs pour Engrais. Les Soussignés offrent en vente à bien bon marché environ 1,000 minots de Pois Communs pouvant servir comme engrais pour les animaux, et ils ont aussi en mains continuellement Fleur de toutes sortes, Son, etc., etc. LA ROCHE & Co., Marchands de Fleur, Son, Grains, etc., Quai La Roche, rue St. Paul, B.-Y. Québec, 8 avril 1874.

LEGER & RINFRET, 21, Rue la Fabrique.

QUEBEC.

MERCREDI, 29 AVRIL 1874.

Les Fourberies de Sir John.

On croyait connaître Sir John A. Macdonald, on ne le connaissait pas encore. La lettre que vient de communiquer Mgr Taché au comité d'enquête le révèle tout entier.

L'ex-premier ministre écrit à Mgr. Taché: Je voudrais pouvoir annuler Riel, mais je ne le puis pour le moment, qu'il prenne patience, qu'il s'éface pour quelque temps; voici \$1,000 qui couvriront ses frais de déplacement.

Tandis qu'il tenait ce langage à Mgr. Taché que disait-il au public? A Peterboro le 9 juillet 1872, il disait: Riel s'est enfui: Dieu sait si je désire qu'on le rattrape!

D'une main il fournit de l'argent pour que Riel s'en aille; et de l'autre, il fait mine de l'arrêter! Ce n'est pas tout encore cependant. Il accuse les autres de faire sauver Riel quand c'est lui qui avance les fonds pour assurer sa fuite!

Si Riel s'est sauvé aux Etats-Unis, s'écrit-il dans ce même discours à Peterboro, c'est parce qu'on a offert une récompense pour son arrestation!

Quel coup de théâtre si dans cette assemblée un homme était venu dire: Si Riel s'est échappé et a pris refuge aux Etats-Unis, ce n'est pas parce qu'on a offert une récompense pour son arrestation, c'est parce que Sir John que voici a avancé \$1,000 pour sa fuite!

Sur l'heure on aurait écrasé Sir John sous le poids du mépris. Le châtiment pour être retardé n'en est pas moins sûr. Ce n'est pas seulement une assemblée qui l'indignera au fourbe, c'est le public tout entier. Le verdict sera unanime et écrasant. Sir John est à jamais démasqué et flétri. Le parti conservateur peut en faire son deuil: son chef est mort.

Nouvelles du Jour.

Le lieutenant French, A. R., doit partir sous peu de Kingston pour aller prendre le commandement de la police montée de Manitoba.

L'hon. juge McKay a mis de côté les objections files contre la pétition, demandant d'annuler l'élection de Montréal-Ouest.

On parle d'établir un nouveau journal à l'Assemblée ou à St. Lin. M. T. Israël en serait le rédacteur et il appaîtrait l'administration fédérale.

Le Times, d'Ottawa, annonce que le colonel Powell sera probablement nommé adjoint général de la Puissance. Il croit que cette nomination sera bien accueillie par tout le monde, et spécialement par la force de milice.

La discussion de la résolution de censure contre M. Woodworth, député local de la Nouvelle-Ecosse, qui avait porté contre le secrétaire provincial Neil des accusations infamantes sans fondement, a donné lieu à un débat des plus animés. Des récriminations violentes eurent lieu, le scandale devint si grand que l'Orateur dut faire évacuer les tribunes. Le débat a été ajourné à lundi.

DEBATS PARLEMENTAIRES

CHAMBRE DES COMMUNES.

27 avril 1874. A la Chambre des Communes, plusieurs pétitions furent déposées sur la table pour demander de l'encouragement et de la protection pour les industries locales.

M. Jodoin introduisit un bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière du Richelieu.

En réponse à M. Forbes, l'honorable M. D. A. Macdonald dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'établir cette année un service bi-mensuel de vapeurs de malle entre les Indes Occidentales et le Canada.

En réponse à M. Palmer, l'hon. M. MacKenzie déclara que le gouvernement actuel était à négocier avec les Etats-Unis, afin d'obtenir un traité de réciprocité. Dès que les négociations seraient terminées, le ministre serait heureux d'en faire part à la Chambre.

L'hon. ministre déclara aussi que ni le gouvernement impérial, ni celui des Etats-Unis n'avaient fait connaître comment ils voulaient mettre à exécution les clauses du traité de Washington, touchant les pêcheries.

L'hon. M. Dorion dit que le bill de faillite du gouvernement s'appliquerait à toutes les compagnies incorporées, à l'exception des banques, des compagnies d'assurances et de chemins de fer.

M. SCHULTZ proposa, secondé par M. BOWELL, "Que dans l'opinion de cette Chambre, il était expédient qu'une commission royale ou autre fût nommée pour

s'enquérir des causes qui ont amenés les troubles du Nord-Ouest." L'HON. M. MACKENZIE répliqua que cette motion était tout-à-fait inutile, puisque toute la question avait été référée à un comité de la Chambre qui siège actuellement.

L'HON. J. H. CAMERON exprima la même opinion et demanda au moteur de retirer sa motion.

L'HON. M. BLAKE dit que le comité avait le pouvoir de recommander à la chambre la nomination d'une commission royale.

SIR JOHN A. MACDONALD dit qu'il avait eu la motion du député de Lisgar émise prématurément.

L'HON. M. ROBITAILLE demanda qu'un comité fût nommé pour considérer les meilleurs moyens d'adopter pour accomplir le transport des malles et des passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe.

M. TREMBLAY fit motion pour demander la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, au sujet du loyer des quais, en bas de Québec, ainsi que le montant des sommes perdues, en vertu des droits de péage établis par le gouvernement, de plus un état indiquant le nombre d'actions que possédait l'ex-ministre des Travaux Publics, l'hon. M. Langevin, dans la compagnie des remorqueurs, lorsque le bail de ces quais lui a été accordé.

M. ROBITAILLE lut une lettre de M. Langevin niant cette dernière assertion, et Sir John A. Macdonald fournit un affidavit de M. G. Bourry, secrétaire de la Compagnie, attestant qu'à cet égard l'honorable M. Langevin n'avait aucune action dans la Compagnie.

M. RYAN demanda copie de toutes les nominations faites, à la Douane de Montréal, depuis le 1er janvier 1874, jusqu'à la date actuelle, avec les noms et les occupations antérieures des personnes nommées et le salaire de chacune.

M. WILKES proposa qu'il fût fourni un état de propriétés, matériel de guerre, fortifications, etc; transférés au gouvernement de la Puissance par le gouvernement impérial, aussi un rapport d'un officier compétent sur la condition de matériel de guerre, de plus un rapport des propriétés qui ont été transférées ou que le gouvernement a l'intention de transférer à certaines municipalités.

M. HON. M. MCKENZIE répondit qu'il n'y avait pas de rapport à ce sujet. Quant à l'île Ste. Hélène, le gouvernement avait conclu des arrangements avec la Corporation de Montréal, qui la louait pour en faire un parc public avec obligation d'en tourer les bâtisses des magasins d'un enclos.

Le gouvernement s'était réservé le droit de reprendre l'île en sa possession, à tout temps.

M. YOUNG proposa qu'un comité, composé des membres dont les noms suivent: MM. Cauchon, Davies, Tupper, DeCosmos, Dymond, Bowell, Barpee, Ross et le moteur fut nommé pour s'enquérir et faire rapport du meilleur système à adopter pour obtenir un rapport correct des procédés et des discours de la Chambre, pour la prochaine session.

M. JETTÉ fit motion pour obtenir copie de toute la correspondance qui se trouvait entre les mains du gouvernement, relativement à la somme dépensée pendant la première session de 1873, pour rencontrer les frais d'appel au conseil privé de Sa Majesté, à l'égard de la constitutionnalité de la loi des écoles communes passée au Nouveau-Brunswick, en 1871, et aussi un rapport de tous les montants payés pour les fins ci-dessus mentionnées.

De la Réciprocité avec les Etats-Unis.

CONFÉRENCE FAITE A LA SALLE VICTORIA, LE 18 AVRIL, PAR M. ARTHUR BUIES. (Suite.)

Nous sommes annexés déjà par nos rivières, nos lacs et nos chemins de fer avant d'être par une convention que ratifieraient des deux parts les vœux du peuple. Tout contrat politique de cette nature ne ferait que sanctionner un état de choses préexistant et n'apporterait d'autre changement à notre condition que celui de la développer outre mesure.

Nous sommes américains déjà par nos mœurs qu'une démocratie progressive a rapidement envahies; nous le sommes par tous nos intérêts, par les tendances des sociétés modernes qui germant parmi nous comme des fruits naturels. Vouloir arrêter ce mouvement, c'est remonter le cours des choses, c'est élever à frais inutiles une digue artificielle contre un torrent qui emporte tout sur son passage, c'est vouloir se contraindre, à l'exemple des vieillards puérils, des illusions depuis longtemps dissipées.

Où, messieurs, on peut à bon droit peut-être à coup sûr argumenter de cette façon, mais il est des considérations d'un autre ordre et d'une portée toute politique, que personne ne peut négliger et dont l'oubli mènerait droit à la déception.

Et d'abord, sommes-nous sûrs que les américains désirent l'annexion de nos provinces à leur jeune et déjà vieille république? Non, non; ils veulent notre indépendance, oui, tous; mais l'annexion, c'est autre chose. Il y a deux grands partis aux Etats-Unis, deux partis formés par la nature et qui dureront comme elle malgré les victoires passagères de l'un sur l'autre, deux partis indépendants du mouvement des choses politiques et qui subsistent, parce qu'ils sont pour ainsi dire inhérents au sol et résultat de la situation géographique

qui crée des mœurs et des intérêts essentiellement distincts; ces deux partis sont ceux du Nord et du Sud. Les Etats du Nord ne veulent pas des annexions faites au Sud, et les Etats du Sud ne veulent pas des annexions faites au Nord, mais tous ils se réunissent sous la même bannière quand il s'agit d'éloigner l'Europe de ce continent et de voir les colonies, qui s'y trouvent encore, affranchies de leurs métropoles. Cette volonté, ils la poursuivent régulièrement, sans empressement, sans ardeur belliqueuse, sans violence diplomatique, mais avec obstination, avec toute la persévérance d'un droit incontesté. C'est pour cela qu'ils n'ont pas craint, il y a huit ans, de payer à la Russie jusqu'à sept millions pour le territoire désolé, stérile et glacé d'Alaska dont ils ne savent en vérité que faire, mais dont l'acquisition a éloigné pour toujours une grande puissance de l'Amérique du Nord. Si jamais les Etats du Nord voudraient nous annexer, ce n'est que lorsqu'ils y seraient contraints par la nécessité politique, elle de parti, ou par l'impossibilité de continuer leurs relations avec la Grande Bretagne, tant qu'elle garderait un pied à côté de l'Union Américaine. Or, je crains bien que cette impossibilité ne soit démontrée d'avantage à quelque occasion prochaine, malgré le grand apaisement apporté de part et d'autre par le traité de Washington.

D'autre part, il semble que si l'annexion du Canada était désirée par le peuple américain, la presse ne tarderait pas à en faire une question débattue par tous ses organes, à créer à ce sujet une agitation universelle, comme c'est la pratique invariable aux Etats Unis. Mais nos voisins comprennent parfaitement qu'ils n'ont aucun besoin de cela, que si l'annexion doit avoir lieu, ce sera par la gravitation naturelle, par la marche irrésistible des faits, que la navigation libre du St. Laurent, le largissement de nos canaux, l'accès aux eaux canadiennes pour y faire la pêche et le commerce libre tout ce qu'il leur faut. En hommes pratiques, ils ne veulent pas précipiter sans profit les événements ni faire une agitation qui réveillerait de nombreuses susceptibilités et retarderait indéfiniment le résultat au lieu de le hâter. Nous devons faire comme eux, avoir leur sagesse, savoir discerner, ne pas voir partout des intentions machiavéliques, laisser ces puérilités aux esprits étroits, consulter les intérêts du pays, quelle que soit la question en litige, et nous devons faire comme eux, avoir leur sagesse, savoir discerner, ne pas voir partout des intentions machiavéliques, laisser ces puérilités aux esprits étroits, consulter les intérêts du pays, quelle que soit la question en litige, et nous devons faire comme eux, avoir leur sagesse, savoir discerner, ne pas voir partout des intentions machiavéliques, laisser ces puérilités aux esprits étroits, consulter les intérêts du pays, quelle que soit la question en litige.

En attendant, qu'on rétablisse donc la réciprocité qui est l'intérêt actuel des deux pays et que tous deux ils réclament.

Si, disait l'hon. John Young, à la réunion de la Chambre de Commerce du Dominion tenue en janvier 1872, si notre charbon, dont la Nouvelle-Ecosse est si riche, ne trouve pas de débouchés en Amérique, il sera dans le plus grand danger. Le charbon est la base de notre industrie et de notre commerce. Si nous ne pouvons pas vendre notre charbon en Amérique, notre industrie sera paralysée et notre commerce sera ruiné.

Notre situation commerciale et aux moyens d'élever le Canada rapidement au niveau des grandes nations, doivent donner pour le moins à réfléchir. Il n'est pas une classe d'hommes aujourd'hui qui, débarrassée des préjugés et des mobiles mesquins d'un faux loyalisme, ne soit prête à lui faire écho.

Parlant du lac Michigan dont le traité de Washington nous ouvre la libre navigation pendant huit années, au bout desquelles nous nous trouverons exactement dans la même position qu'aujourd'hui, l'hon. John Young a émis l'idée que le Canada devrait négocier lui-même les traités où ses intérêts propres sont en jeu. C'est là l'indépendance établie en fait et en droit, si ce n'est de nom. Sans doute, la question se trouverait de la sorte extrêmement simplifiée, et ce serait infiniment mieux sous tous les rapports; mais à ceux que ce mot d'indépendance effraie, nous pouvons répondre que la prérogative exercée par l'Angleterre de conclure avec d'autres nations des traités où le Canada est spécialement en jeu, ne devient dans la plupart des cas qu'une simple formalité. Cette formalité est désagréable, elle entraîne des délais, elle est fastidieuse, elle nous expose à recevoir le contre-coup de toutes les difficultés qui peuvent s'élever entre la métropole et les Etats-Unis, mais enfin elle n'est pas un empêchement absolu, et quand bien même on donnerait en faveur de l'indépendance les raisons les plus concluantes, ces raisons resteraient toujours sans effet tant que l'esprit du peuple n'y serait pas préparé.

Il faut donc rester dans les limites restreintes, mais précises de la question commerciale, aller aussi loin que possible dans notre sphère d'action, aussi loin que le permet la dépendance coloniale, dégager la réciprocité de toutes les combinaisons politiques qui n'y ont pas un rapport nécessaire, en démontrant les

innombrables avantages, tant pour nous que pour les américains, et se hâter de l'établir en dépit de cette loyauté intelligente qui examine avant tout les questions au point de vue britannique, plutôt qu'au point de vue du pays même qui doit être notre premier intérêt.

Quand on considère que les Etats Unis sont de beaucoup le principal marché du Canada, qu'il y exporte ses produits pour une valeur qui dépasse trente-cinq millions, et qu'il est obligé d'accepter le prix que les américains veulent en donner, on ne tarde pas à apprécier le bien-être de la réciprocité commerciale. Ce n'est pas sur le consommateur américain que pèse l'impôt douanier, mais bien sur le producteur des colonies qui est obligé de payer cet impôt à même le prix de vente; voilà la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes. Or, en 1870, le Canada a payé de cette façon aux Etats Unis pour près de six millions de droits sur une exportation qui n'atteignait pas tout-à-fait vingt-neuf millions. L'année dernière, le Dominion a exporté pour onze millions de produits agricoles seulement sur lesquels les Etats-Unis ont retiré \$2,200,000 de droits, tandis que de notre côté, nous ne percevons aucun droit sur les produits agricoles des Etats Unis. Le charbon, dont les gisements couvrent dans l'Amérique anglaise une superficie de 6,000 lieues carrées, 1,500 lieues carrées de plus que dans la Grande Bretagne même, est aussi frappé de droits exorbitants à la frontière américaine. Les principaux articles que nous exportons sont l'orge, l'avoine, le seigle et le blé qui tous sont frappés d'un droit de vingt pour cent au moins. Il y a d'autres articles, tels que les étoffes et les vêtements confectionnés dans lesquels existe un droit si élevé qu'il équivaut à la prohibition; il suffirait cependant à ces articles d'un marché libre pour que leur fabrication prit un rapide développement dans un pays où tout le favorise. Il en est ainsi du commerce de chaussures et de celui de constructions navales, de même que pour le charbon dont il y a d'énormes dépôts dans les provinces maritimes. Toutes ces diverses branches d'industrie ne peuvent prendre l'essor dont elles sont susceptibles sans la réciprocité; la construction des navires surtout en recevrait une impulsion magnifique, parce que les américains trouvent plus avantageux de se servir de navires construits à l'étranger et inscrits sur leurs registres maritimes, que de les construire eux mêmes.

Parsons voulait battre Pelletier et Baker s'y opposa, disant qu'il pouvait faire la chose lui-même.

Parsons entra dans une chambre voisine et revint quelques instants après en disant à Baker: "Si tu savais ce qu'il a dit de ta femme tu me le laisserais battre!" Il dit (Pelletier) que sa femme suivrait l'homme qui lui donnerait le plus d'argent."

Baker répondit qu'il flamberait la cervelle à quiconque lui parlerait ainsi de sa femme.

En disant ces mots, il mit la main dans sa poche et tira un revolver. Desmond et moi nous nous saisismes de la personne du prisonnier. Je dis en même temps à Desmond de tenir la main de Baker le plus abaissée possible pour que les balles se logeassent dans le plancher.

Le prisonnier tenait le pistolet de la main droite; Desmond le tenait par le bras droit et moi par le bras gauche. Nous nous efforçâmes de pousser Baker dans la chambre voisine. Arrivé sur le seuil, celui-ci mit le pied en travers de la porte; c'est alors que le deuxième coup de pistolet fut tiré.

Je dis à Desmond que je ne voulais pas rester en danger de mort plus long temps, et je m'enfuis.

En sortant de la porte, j'entendis une troisième détonation. Je cours la distance de 60 verges, jusque chez un nommé Giroux. Je restai là quelques instants. En me détournant, je vis sortir Desmond de chez le prisonnier et se diriger de mon côté. En passant près de moi, il me dit qu'on avait tiré sur Pelletier, et qu'il allait chercher la police.

Je n'ai vu personne entrer dans la maison du temps que j'y étais; et depuis ma sortie, personne n'a pu en sortir, à part Desmond, vu que je voyais la maison, et que naturellement ma vue portait là.

Pendant la lutte, Parsons était dans la chambre derrière la barre.

Je revins chez Baker qui me montra deux trous de balles dans son pantalon. Quand je suis sorti la première fois, le prisonnier n'avait pas été atteint.

Baker, depuis ce temps-là, m'a raconté dans la cour de l'Hôtel-Dieu comment les faits se sont passés.

Il m'a demandé si je voulais juré que je n'étais pas dans la maison lors du crime, et que je ne connaissais rien de l'affaire. "Desmond, me dit-il, à l'enquête à la Cour de Police a juré n'être pas dans la maison dans ce moment là, et que quand il est entré, Pelletier était mort. Il ajouta que sa femme et sa fille avaient juré qu'elles étaient dans le haut de la maison quand le crime a été commis et qu'elles n'avaient rien vu ni entendu. Bien plus, me dit-il, la servante a juré avoir vu des hommes se sauver, sautant par dessus la Cour."

Baker me dit que si je jurais que je n'étais pas là lors de l'assassinat, il aurait pour corroboration mon témoignage autant de prostituées qu'il en voudrait. Je répondis que je ne jurerais rien de la sorte, et je me rendis à l'enquête.

Dans le mois d'octobre dernier, j'ai eu une conversation avec le prisonnier à la Canadienne, où je demeurais alors. Deux étrangers vinrent me trouver un jour au champ, et me demandèrent de venir à Québec chez Baker voulait me parler. Je répondis que si je voulais me voir qu'il viendrait. Il vint en effet, c'était un vendredi, et à sa prière, j'allai à sa rencontre sur le chemin, accompagné de deux amis.

Baker m'offrit que si je voulais quitter le pays, non-seulement il me paierait les frais de voyage, mais encore, qu'il me donnerait de l'argent en sur, à ce que je voudrais. Je lui dis que je n'étais pas dans le genre de celui qui se fait dans mon témoignage, et que je n'en aurais rien. Il me dit que si je n'en aurais rien, il me le ferait savoir. Le dimanche suivant, je vis Baker chez lui et chez Martin. Baker m'offrit de nouveau de partir. J'acceptai, ne voulant recevoir que mes frais de voyage.

L'audition du témoignage est suspendu par l'arrivée des grands jurés, qui trouvent matière à procès sur les accusations portées contre Carrier, accusé de vol et Gabriel Lemieux, accusé de tentative de meurtre.

Les grands jurés déclarent qu'il n'y a pas matière à procès contre James Waters, accusé de vol de cadavres.

Le témoin continue.—Je vis de nouveau Baker le même soir chez un nommé Jolin, sur le chemin Ste. Foye. Il ne fut pas question de procès alors. Nous revînmes à la ville ensuite, chez M. Murphy. Je restai là deux ou trois jours. Baker vint me voir deux ou trois fois.

Transquestionné.—La Chambre dans laquelle Pelletier a été tué est la barre, et la porte est dans le coin.

Un présent plan de la maison au témoin qui l'identifie, et ce plan est ensuite expliqué à x jurés.

aussi à cette époque, un autre pensionnaire du nom de Desmond.

Pendant que je pensionnais chez Baker, il y avait un nommé Pelletier engagé pour prendre soin d'une jumaine.

Je me rappelle avoir vu Pelletier chez Baker, le 7 août 1872. Il était seul, assis sur un chaise et ivre.

Parsons voulait battre Pelletier et Baker s'y opposa, disant qu'il pouvait faire la chose lui-même.

Parsons entra dans une chambre voisine et revint quelques instants après en disant à Baker: "Si tu savais ce qu'il a dit de ta femme tu me le laisserais battre!" Il dit (Pelletier) que sa femme suivrait l'homme qui lui donnerait le plus d'argent."

Baker répondit qu'il flamberait la cervelle à quiconque lui parlerait ainsi de sa femme.

En disant ces mots, il mit la main dans sa poche et tira un revolver. Desmond et moi nous nous saisismes de la personne du prisonnier. Je dis en même temps à Desmond de tenir la main de Baker le plus abaissée possible pour que les balles se logeassent dans le plancher.

Le prisonnier tenait le pistolet de la main droite; Desmond le tenait par le bras droit et moi par le bras gauche. Nous nous efforçâmes de pousser Baker dans la chambre voisine. Arrivé sur le seuil, celui-ci mit le pied en travers de la porte; c'est alors que le deuxième coup de pistolet fut tiré.

Je dis à Desmond que je ne voulais pas rester en danger de mort plus long temps, et je m'enfuis.

En sortant de la porte, j'entendis une troisième détonation. Je cours la distance de 60 verges, jusque chez un nommé Giroux. Je restai là quelques instants. En me détournant, je vis sortir Desmond de chez le prisonnier et se diriger de mon côté. En passant près de moi, il me dit qu'on avait tiré sur Pelletier, et qu'il allait chercher la police.

Je n'ai vu personne entrer dans la maison du temps que j'y étais; et depuis ma sortie, personne n'a pu en sortir, à part Desmond, vu que je voyais la maison, et que naturellement ma vue portait là.

Pendant la lutte, Parsons était dans la chambre derrière la barre.

Je revins chez Baker qui me montra deux trous de balles dans son pantalon. Quand je suis sorti la première fois, le prisonnier n'avait pas été atteint.

Baker, depuis ce temps-là, m'a raconté dans la cour de l'Hôtel-Dieu comment les faits se sont passés.

Il m'a demandé si je voulais juré que je n'étais pas dans la maison lors du crime, et que je ne connaissais rien de l'affaire. "Desmond, me dit-il, à l'enquête à la Cour de Police a juré n'être pas dans la maison dans ce moment là, et que quand il est entré, Pelletier était mort. Il ajouta que sa femme et sa fille avaient juré qu'elles étaient dans le haut de la maison quand le crime a été commis et qu'elles n'avaient rien vu ni entendu. Bien plus, me dit-il, la servante a juré avoir vu des hommes se sauver, sautant par dessus la Cour."

Baker me dit que si je jurais que je n'étais pas là lors de l'assassinat, il aurait pour corroboration mon témoignage autant de prostituées qu'il en voudrait. Je répondis que je ne jurerais rien de la sorte, et je me rendis à l'enquête.

Dans le mois d'octobre dernier, j'ai eu une conversation avec le prisonnier à la Canadienne, où je demeurais alors. Deux étrangers vinrent me trouver un jour au champ, et me demandèrent de venir à Québec chez Baker voulait me parler. Je répondis que si je voulais me voir qu'il viendrait. Il vint en effet, c'était un vendredi, et à sa prière, j'allai à sa rencontre sur le chemin, accompagné de deux amis.

Baker m'offrit que si je voulais quitter le pays, non-seulement il me paierait les frais de voyage, mais encore, qu'il me donnerait de l'argent en sur, à ce que je voudrais. Je lui dis que je n'étais pas dans le genre de celui qui se fait dans mon témoignage, et que je n'en aurais rien. Il me dit que si je n'en aurais rien, il me le ferait savoir. Le dimanche suivant, je vis Baker chez lui et chez Martin. Baker m'offrit de nouveau de partir. J'acceptai, ne voulant recevoir que mes frais de voyage.

L'audition du témoignage est suspendu par l'arrivée des grands jurés, qui trouvent matière à procès sur les accusations portées contre Carrier, accusé de vol et Gabriel Lemieux, accusé de tentative de meurtre.

Les grands jurés déclarent qu'il n'y a pas matière à procès contre James Waters, accusé de vol de cadavres.

Le témoin continue.—Je vis de nouveau Baker le même soir chez un nommé Jolin, sur le chemin Ste. Foye. Il ne fut pas question de procès alors. Nous revînmes à la ville ensuite, chez M. Murphy. Je restai là deux ou trois jours. Baker vint me voir deux ou trois fois.

Transquestionné.—La Chambre dans laquelle Pelletier a été tué est la barre, et la porte est dans le coin.

un si connu Pelletier. Lors de l'assassinat de Pelletier, je pensionnais chez le prisonnier depuis deux mois. Le jour où Pelletier a été tué, je suis entré à la barre chez Baker sur les 11 heures, et y suis resté jusqu'à l'arrivée de Pelletier qui est entré avec le nommé Fradette. Il pouvait être onze heures et demie ou midi.

Lorsque je suis entré dans la barre, Baker y était avec Hart. Pelletier payait la traite à tout le monde et moi je pris un cigare. Pelletier avait déjà bu et ce dernier verre acheva de le griser. Quant à Parsons, il était très ivre.

Pelletier ne put retourner avec celui avec lequel il était entré parce qu'il était saoul. Je le plaçai sur une chaise.

Quelques instants après, Parsons engendra chicane à Pelletier parce qu'il avait mal parlé de la femme de Baker, disant-il. Ce dernier engagea Parsons à se tenir tranquille et à ne pas faire de chicane. Alors, Parsons lui dit: Si vous saviez ce qu'il a dit de votre femme, vous m'avez laissé battre.

Le prisonnier dit qu'il ne permettrait pas qu'on parlât en mal de sa femme.

Comme Parsons rapportait certaines choses qui avaient été dites sur le compte de la femme de Baker, celui-ci dit à Parsons: "Montre-moi celui qui a dit cela." Parsons montra Pelletier.

Aussitôt, le prisonnier tira un pistolet de sa poche. Pendant ce temps-là, Pelletier dormait sur la chaise. Baker dit: "Enfant de chienne, tu mens!" en s'adressant à Pelletier.

En même temps Parsons se leva et dit à Baker: "Pour l'amour de Dieu! n'entre point." Baker frappa Parsons en lui disant qu'il le tuerait, lui aussi. En même temps, il tira un coup de pistolet, et la balle passa entre moi et Pelletier. Baker pouvait être à environ cinq pieds de Pelletier. Je me précipitai sur Baker et m'efforçai de lui arracher le pistolet qu'il tenait dans la main droite; je lui baissai le bras et pendant ce temps Baker pressait la détente de son arme. Pendant que je le tenais ainsi, il tira un second coup, qui alla se perdre dans le plancher.

Un troisième coup fut tiré, qui perça le pantalon du prisonnier, lui fêla la jambe et enfonça dans le plancher.

Nous cherchâmes à empêcher Baker de tirer, mais il leva le bras à la hauteur de Pelletier et tira un quatrième coup dont la balle alla se loger dans la tête de Pelletier, qui était environ à deux pieds et demi de Baker, et dormait sur sa chaise.

Pendant que je tenais Baker par le bras, Parsons était étendu par terre et pleurant. Il était ivre.

Hart n'est pas resté tout le temps. En entendant tirer, il eut peur et partit en disant qu'il allait chercher du secours.

Après avoir tiré le quatrième coup, le prisonnier dit: je regrette de ne pas avoir tiré sur moi-même. Vous voyez ce que j'ai fait; allez chercher la police. Vous direz que ce sont des gens du Cap Blanc qui sont entrés ici et qui ont commis ce meurtre.

Je sortis alors par la porte du coin, qui donne sur la rue Nouvelle et Ste. Geneviève. J'étais si excité, que je me rappelle pas si j'ai rencontré quelqu'un sur la rue. Cependant, je crois avoir rencontré Hart.

Je me rendis à la station de police et j'avertis le sergent Morrison de se rendre chez Baker, qu'on y tirait du pistolet.

De retour chez le prisonnier, je trouvai la police; Pelletier était toujours dans la même position, assis sur une chaise. Un prêtre arriva avec deux médecins, les docteurs Lemieux et Jackson.

Le Dr. Jackson examina Pelletier et le fit transporter à l'Hôtel Dieu.

Le lendemain, j'allai donner ma déposition devant le Juge Doucet. J'eus auparavant une conversation avec Baker dans sa propre maison. Il nous dit, à Hart et à moi, de répéter la même version en employant des expressions différentes. Il ajouta que si nous le faisons pas, nous nous souviendrons de lui plus tard.

Je fis ma déposition dans le sens que le voulait Baker parce que j'étais intimidé, que j'avais peur.

Transquestionné.—Il est vrai que j'ai signé ma déposition devant le Juge Doucet, mais je jure qu'elle est fautive. J'ai été envoyé en prison pendant quatre mois, mais je ne suis pas par qui. Dans tous les cas, c'est seulement quatre jours après la mort de Pelletier que j'ai ainsi été arrêté.

Je n'ai pas été entendu comme témoin au procès de Baker.

Hart n'était pas présent lorsque Baker a été tiré sur Pelletier.

une balle qui après avoir traversé la persienne, lui avait aussi traversé la joue et qu'elle l'avait de suite craché.

Je n'ai jamais voté à une élection en jurant que j'étais une autre personne.

George Skellington.—Je suis constable dans la police de Québec. J'ai eu occasion d'aller en compagnie de Desmond à la maison occupée par Baker lors du meurtre. En entrant, Desmond s'avança jusqu'au troisième panneau de la cloison et m'indiqua la place où se trouvait la balle. Je pris une gouge et extrayai la balle que voici: C'est une balle d'épave entrée dans la cloison et bouchée avec du mastic et vernis par dessus.

François Joannet.—Je suis constable dans la police de Québec. Je connais la maison qu'occupait le prisonnier dans le mois d'août 1872.

Il y a, à part la porte, quatre issues pour sortir de ce te maison: deux sur la rue Nouvelle et deux sur la rue Ste. Geneviève.

FAITS DIVERS.

EMIGRANTS.—Un certain nombre d'émigrants est arrivé par les Sarnatian hier. Ce sont pour la plupart des cultivateurs venant des comtés est de l'Angleterre. Ils se dirigent vers la province d'Ontario.

QUARANTAINES.—Le Dr. Montizambert et ses officiers sont partis ce matin à bord du St. Andrew pour la station de la quarantaine, à la Grosse Ile.

L'ARTIS.—Hier après midi, on a fait un trou dans la glace et M. Fradette a plongé à une profondeur de 166 pieds. Il a trouvé le vapeur penché sur le côté. L'eau étant trop froide, il lui a été impossible de rester dans l'eau bien long temps.

M. Fradette est davis qu'on peut passer une chaîne sous le vapeur sans plus grande facilité.

On nous assure, que plus tard, dans l'après-midi, M. Claude Giguère a réussi à passer une chaîne sous le vapeur sans le secours d'un plongeur.

MARITIME.—Le steamer Sarnatian, capt. Aird, est arrivé à l'Anse Sauvage hier. Le capitaine Aird dit avoir passé, le 18 à 60 milles de Tory, le steamer Waldenian, en route pour Québec. Le 19, il rencontra à la longitude

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... BACINE, de Lévis, Faillite. Une première feuille du dividende a été préparée...

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... FRIQUE CLOUTIER, Tanneur, de St. Roch de Québec, Faillite. Avis est par le présent donné que le dit failli a déposé dans mon bureau...

ACTE concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de... OLIVIER MATHIEU, de Québec, Maçon et Entrepreneur, Faillite. Je, soussigné, OWEN MURPHY, Syndic Officiel...

ACTE concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de... PARENT & DION, de Natashquan, Commerçants, Faillite. Je, soussigné, OWEN MURPHY, Syndic Officiel...

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... J. B. RICHARD, Faillite. Je, soussigné, R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel de Québec, ai été nommé Syndic dans cette cause.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN & JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

ACTE DE LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de... PIERRE ISIDORE BAZIN, JACQUES H. AUDELE GRENIER, Faillite. Le QUATRIÈME jour de MAI prochain, les Soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.

Nouveau Magasin de Marchandises Sèches

A BON MARCHÉ. Le Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il ouvrira le 3 e jour de MAI courant...

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

sera donnée au DÉPARTEMENT DES CHAPEAUX. On ne fera qu'un seul prix. Une visite est respectueusement sollicitée.

BLONDEAU & DROUIN

LIBRAIRES, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. Jérusalem Délivrée, par M. A. Mazuy, broché, \$0.40.

ROTS POUR METIER. LAMES D'ACIER.

H. S. SCOTT & CIE., No. 33, RUE ST. PIERRE, BARRÉ-VILLE. Québec, 24 mars 1874.

GLOVER, FRY & CIE.

Ouvre maintenant leur première importation de Nouveaux Marchandises du Printemps. Chapeaux de Paille, Fleurs, Plumes, Rubans, Dentelles, Garde-Soleil, Manteaux, Gilets, Costumes, Grande variété d'Étoffes à Robes, Garnitures pour Robes, Boutons, Boutons.

Département du Tailleur et des Hardes faites.

Notre assortiment est au complet en Étoffes Canadiennes (Tweed) pour Printemps, Étoffes Écossaises et de l'Onest de l'Angleterre, Nouvelles Étoffes pour Habits et Vestes, Draps larges de l'Onest de l'Angleterre. Aussi un bel assortiment de Pardessus pour Printemps, Habillements complets et Tweeds pour Hommes, etc., etc. Et aussi ce qu'il y a de plus nouveau en Cravates et Echarpes en Soie, Chemises, Collets, Poignets, Gants, Bas, etc., etc.

AVIS.

Application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour une charte avec pleins pouvoirs d'organiser et établir une compagnie à fonds social ou autre compagnie, d'une ligne de steamers entre aucun port ou port du Royaume Uni, ou du continent de l'Europe, à aucun port de la Province de Québec, les États-Unis d'Amérique, la Province de Terre-Neuve et les Indes Occidentales, et de construire une ligne de chemins de fer entre Terre-Neuve ou ailleurs en Canada.

A VENDRE.

MOULIN A FARINE, MOULIN A SCIE, UNE TERRE DE 21 ARPENTS ET AUTRES BATISSES, situés dans la paroisse St. Ferdinand d'Hallifax, à environ un mille de l'église.

A VENDRE.

Lard Mors, Thin Mess, Jambons "Sugar Cured," Saindoux en Tinette.

A LOUER.

La moitié de ce Magnifique Hangar, No. 25, rue St. Pierre, cette moitié est égale à 75 pieds de profondeur sur 40 pieds de largeur.

LOUIS CARRIER, SELLIER.

No. 6, Marché Finlay, Basse-Ville, Québec, Enseigne du Cheval Brun, Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il entreprendra toutes espèces d'ouvrages qu'on voudra bien lui confier, telles que HARNAIS, BRIDES, SELLES, etc.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

AVIS.

Il aura constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Sennelle, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.

Avis aux Entrepreneurs.

Les contracteurs ayant besoin de bonne Pierre de Rang (Pierre du Château-Richer) pourront s'en procurer, aux conditions les plus libérales, en s'adressant à M. V. V. L. O. ROUSSEAU, au Bureau de Poste, Château-Richer, ou au No. 30, rue de la Poste, seconde étage, après 4 heures P. M. Québec, 26 mars 1874—1m

GAZ RICHARD & CIE.

DONNANT UNE VIVE LUMIERE ET DONT LE PRIX EST EXCESSIVEMENT RÉDUIT!

CORPORATION DE QUÉBEC.

EST par le présent donné conformément aux dispositions de l'acte 33 Vict, chap. 48, que la nomination de candidats aux charges d'Échevins et de Conseillers pour les divers quartiers de la cité, au Conseil-de-Ville de la cité de Québec, tenue le 13 du courant, plus de deux candidats ayant été nommés et désignés comme Conseillers pour les Quartiers St. Roch et Jacques-Cartier respectivement, savoir: pour le Quartier St. Roch, Alfred J. Verner, Joseph Archer, et Nazaire Turcotte, échevins, et pour le Quartier Jacques-Cartier, Joseph A. Mailloux, Frédéric W. Roy et Philippe Vallières, échevins, la votation aura lieu pour les dits Quartiers St. Roch et Jacques-Cartier, au bureau du soussigné, depuis le VINGT au VINGT-CINQ JOURS JOUR D'AVRIL courant, ces deux jours inclus, de NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'acte 33 Vict, chap. 48.

GRAND DESIDERATUM EN OPTIQUE.

Une longue expérience dans la vente de Lunettes a démontré la nécessité d'avoir une lentille parfaite dans une monture légère, et durable.

LUNETTES PAR EXCELLENCE.

Tous ceux dont les yeux sont fatigués par un excès d'application, seront soulagés par l'usage de Lunettes Colobées, qui sont recommandées par les plus savants Médecins qui s'occupent des dérangements et de la faiblesse de la vue.

Tous ces avantages se trouvent réunis dans les LUNETTES NOUVELLEMENT INVENTÉES et que les soussignés ont le plaisir d'offrir sous les Titres Blanche, Bleu léger et Violet et de tous Foyers, de manière à donner une entière satisfaction dans leur ajustement.

Toutes les Lunettes pour ces Lunettes sont fabriquées avec des petits Cailloux-Cristaux, fondus ensemble, et produisant une Lentille qui assure une vue claire et distincte.

PRIX MODÉRÉS.

SEULS AGENTS DUQUET & DALAIRE, No. 1, RUE LA FABRIQUE, ST. ROCH, QUÉBEC.

Importateurs et Fabricants de Bijouteries Fines, Montres, Horloges et Objets plaqués en Argent, etc. Québec, 2 mars 1874

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du jury international et deux sous-jurés, composés des plus éminents artistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américains n'ont pas été jugés dignes d'aucune et même d'une médaille inférieure.

Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, visibles en ce moment, seront vendus à des conditions faciles, Seul Agent à Québec, R. MORGAN, 16, rue la Fabrique, Québec, 2 avril 1874.

ORGUES AMÉRICAINS

Mason & Hamlin. La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supériorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin,